



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E32911

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2023

ÉDITÉ LE 05/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS B384497582

Siret : 384 497 582 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4250670-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 281462

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 281462

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : THERMIQUE ET SANITAIRE PICARD SARL

16, RUE DHAVERNAS
80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 95 03 80

Fax : 03 22 95 90 20

Portable :

Site Internet : www.thermiquesanitairepicard

E-mail : contact@thermique-sanitaire-picard.fr

Responsabilité légale :
PARIN JEAN-CLAUDE GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/12/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	15/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	15/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/12/2022
o Chaudière bois	15/12/2022
o Poêle ou insert bois	15/12/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	15/12/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.